



# Commerce Liégeois ASBL

COMMUNIQUE DE PRESSE – 06/04/2020

Depuis le début de la crise COVID-19, les autorités fédérales, régionales et communales travaillent dans l'urgence pour venir en aide aux indépendants et déploient les moyens possibles.

Le Commerce Liégeois ASBL veut des actions fortes pour permettre à nos indépendants de survivre à cette crise.

En tant qu'association des commerçants et indépendants, nous avons demandé la suspension des loyers des cellules commerciales pendant la période de crise, des taxes liées aux commerçants, des acomptes des charges énergétiques et de TVA / ONSS. Nous avons demandé l'exonération des cotisations sociales et l'extension des accès aux codes NACE 56.102 et 90.042 et le commerce ambulancier.

Nous saluons et félicitons l'ensemble des mesures prises à tous les niveaux institutionnels mais estimons qu'elles doivent être renforcées.

Certaines **mesures doivent être prolongées au-delà du confinement** afin d'en garantir les effets bénéfiques sur le long terme et permettre aux indépendants de relancer et conserver leur activité après la période de confinement.

Le Commerce Liégeois ASBL demande ainsi la **suppression pour l'année 2020 de l'ensemble des taxes communales liées au commerce.**

Le Commerce Liégeois ASBL appelle toujours à la **suppression** des loyers commerciaux et charges pendant la durée des mesures fédérales de confinement comme c'est le cas dans d'autres pays.

À l'heure actuelle, il y a encore des « oubliés de la crise du coronavirus » dans les milieux immobiliers, culturels, de la santé et du paramédical, des professions libérales, de services.

**La fédération des commerçants de la ville de Liège, Le Commerce Liégeois ASBL sollicite auprès du gouvernement fédéral, du gouvernement régional et de la Ville de Liège un subside afin de soutenir les projets de communication et de promotion du développement économique de la ville de Liège et de garantir la relance des activités pendant et après la crise Covid-19.**